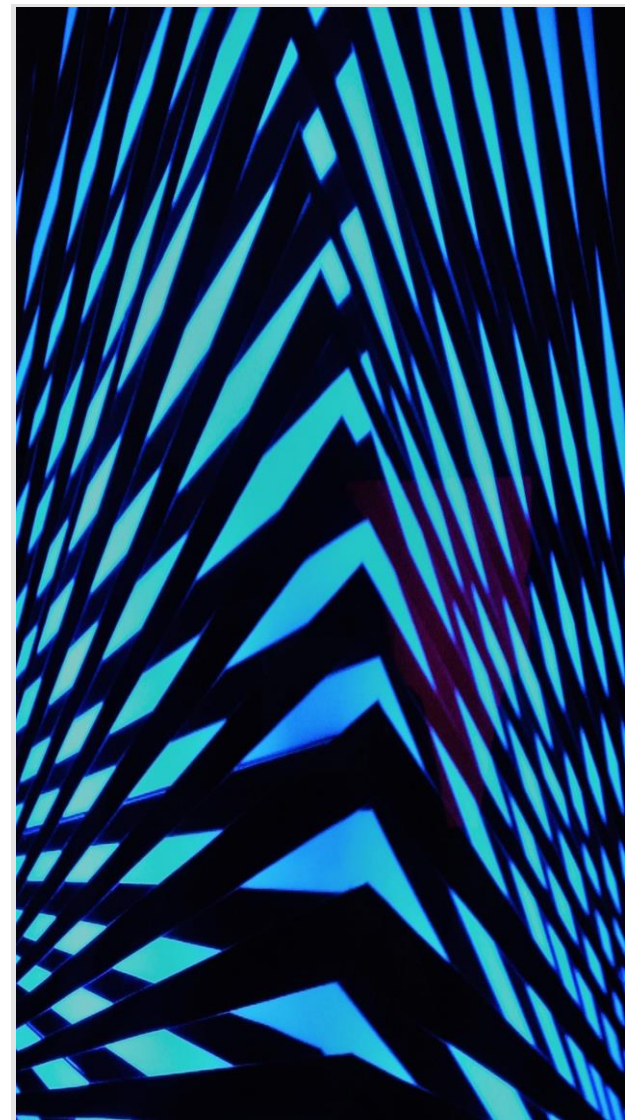


RGPD

J-50 quelles questions se poser ...



Vous avez suivi les
conseils d'Handiness
donc

**Vous connaissez les grands principes du
RGPD**

**Vous avez sensibilisé vos
administrateurs et intégré la Protection
des Données Personnelles à la politique
de gestion des risques.**

Sinon, lisez nos publications sur handiness.co

Maintenant il faut ...

Composer l'équipe projet Externaliser la mise en place ou non?

Mais avez-vous calibré la mission, non seulement de mise en place, mais ensuite sur le long terme ?

Les questions à se
poser ..
1^{ère} partie

Quels sont les process qui sont
entièrement couverts par des progiciels
métiers ?

RH (recrutement – suivi administratif – paie –
formation – départ de l'entreprise)

Personnes accueillies (attente – admission
– dossier administratif – dossier
d'accompagnement – dossier médical)

Pourquoi cette question ?

Lorsqu'un processus est informatisé à l'aide d'un progiciel dédié, vous n'avez pas à recenser tous les fichiers Excel qui existeraient dans le cas contraire.

De plus l'éditeur de logiciel se doit d'avoir lui-même un DPO, et de vous fournir la cartographie des traitements réalisés par son logiciel et de vous renseigner sur les mesures techniques de sécurité s'il est en mode SaaS. Ensuite il vous appartiendra d'en identifier les destinataires

Pourquoi cette question ?

Par contre, si toutes les données se trouvent dans les établissements sous tous formats (Excel, Word, Access), selon la taille de votre association, il faudra certainement intégrer à votre équipe des relais dans chaque structure, au moins pour la phase de mise en place.

Nous pouvons vous aider à calibrer votre besoin et à rédiger votre accord de méthode grâce aux outils « Handiness »

Les questions à se
poser ..
2^{ème} partie

Avez-vous un service informatique
(interne ou externe) ?

Quelqu'un peut-il facilement répondre
aux questions relatives à la sécurité des
données et les accès ?

Comment sont gérées les sauvegardes ?
Existe-t'il une traçabilité des accès ? ...

Boîte à Outils Handiness



Temps nécessaire à la mission de DPO



Document accord de Méthode



Interpeller les sous-traitants et évaluer la sécurité des données

Le point de vue d'handiness

L'externalisation complète de la démarche de mise en conformité, si elle permet de décharger les équipes en place d'une charge de travail immédiate, risque d'aboutir à la non-appropriation de la culture « protection des données »; ou à la nécessité d'engager ensuite le projet de réappropriation par les équipes

C'est pourquoi nous vous proposons une méthode d'accompagnement de votre équipe interne modulable en fonction de vos besoins et de vos moyens humains disponibles.

Les questions à se
poser ..
3^{ème} partie

Désigner un DPO

Plusieurs options possibles :

Externe ?

Interne ?

Mutualisation ?

Le point de vue d'handiness

Chaque solution a des avantages et des inconvénients

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- La charge de travail prévisible dans vos structures; elle ne sera pas linéaire et risque de varier selon les projets
- Les difficultés de recrutements sur ce nouveau métier
- Vos possibilités de mutualisation
- Existence d'un service qualité ou CIL pouvant prendre cette mission (à condition d'être accompagné ou non)
- Rappel : Votre RSI ne peut remplir ce rôle car il existe un conflit d'intérêts : on ne peut auditer des moyens que l'on met en place.

N'hésitez pas à
nous contacter
si besoin

Handiness

4 rue de la cité

63100 Clermont Ferrand

contact@handiness.co

+(33) 6 63 01 25 46

